



KPMG Audit
480, avenue du Prado
13272 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association Orthorisq

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009
Association Orthorisq
56, rue Boissonnade – 75014 Paris
Ce rapport contient 3 pages
Référence : GM-101-049



KPMG Audit
480, avenue du Prado
13272 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association orthorisq

Siège social : 56, rue Boissonnade – 75014 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009

A l'Assemblée générale de l'Association Orthorisq,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions intervenues au cours de l'exercice

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- **Personnes intéressées :**

Les membres du bureau de l'association Orthorisq suivants :

- Professeur Gérard Bollini : président de la SOFCOT
- Docteur Jacques Caton : président de l'AOT
- Professeur Dominique Chauveaux : président du CFCOT
- Professeur Christophe Glorion : secrétaire général du CFCOT
- Docteur Patrice Papin : président du SNCO

- Entité concernée (au sens de l'article L.612-5, al. 2) :
La SOFCOT, société française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique.
- Nature et objet :
La SOFCOT met à disposition de votre association une secrétaire pour les travaux administratifs et refacture les frais d'affranchissements.
- Modalités :
Cette mise à disposition est refacturée en fonction du temps réel passé par la secrétaire et évaluée sur la base de sa rémunération chargée.
Les frais d'affranchissements sont refacturés en fonction du réel.
Ces refacturations pour l'exercice 2009 se sont élevées à 35 858 €.

Marseille, le 1^{er} mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano
Associé